



Réglementation spéciale COVID du local

Club de Minéralogie de Montréal - Organisme Sans But Lucratif - <https://clubmineralogiemtl.com/>

Compte tenu des mesures sanitaires actuelles et dans le but de protéger le plus grand nombre :

- Le club ne pourra accueillir plus de 20 personnes au local afin de respecter les distances de sécurité. Vous pouvez appeler lors des heures d'ouverture avant de vous présenter pour connaître le nombre de membres présents;
- Le port du masque sera obligatoire lors de vos déplacements dans le local et dans le bâtiment;
- Port du masque pour toutes activités (polissage, facettage etc....);
- Le masque peut être retiré pour boire ou manger;
- Désinfection régulière des mains;
- La personne doit nettoyer son emplacement de travail, et tout matériel utilisé incluant la chaise;
- **Le passeport vaccinal sera obligatoire** à toute personne désirant entrer dans le local : cette vérification se fera via l'application officielle par le ou les bénévoles en charge. Dans le cas contraire, l'accès au local vous sera refusé.

Le Comité d'Administration du CMM